

Protocole des accueils de loisirs été 2020

PRÉAMBULE :

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, la municipalité de Bondues, en partenariat avec le CJB a décidé de procéder à l'ouverture de nos activités « Boîte à jeux » et « Club » dans le strict respect du protocole sanitaire établi par les instances ministérielles.

Le protocole suivant repose sur 5 principes généraux.

1/L'information la communication et la formation :

- ✓ Le respect et la bonne tenue du protocole mis en place, et détaillé dans ce document, dépendra de la collaboration entre tous les acteurs intégrant l'accueil : équipes d'animation, familles, intervenants.
- ✓ Ce protocole doit donc être rigoureusement respecté par toutes et tous.
- ✓ Le CJB Vacances maintiendra le lien et communiquera régulièrement avec les familles pour toutes évolutions éventuelles du protocole via son site web www.cjbbondues.fr ou par envoi de mail aux familles.

De plus, vous pouvez joindre nos équipes de direction sur les numéros suivant à partir du 08 juillet :

Boîte à jeux juillet : Marion au 07-87-03-63-84

Club juillet : Juliette au 06-32-22-77-60

Boîte à jeux et club août : Sandra au 07-87-03-63-84

- ✓ Toutes nos équipes seront formées et informées sur les conduites à tenir pour le respect du protocole tout en maintenant un contenu d'activité ludique et épanouissant pour les enfants.

2/ L'application des gestes barrières :



COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

- 

Se laver très régulièrement les mains
- 

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- 

Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- 

Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

 GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS  **0 800 130 000**
(appel gratuit)

- ✓ Pour nos équipes d'animation, le port du masque sera obligatoire. Ces masques seront fournis par le CJB vacances.
- ✓ Pour les enfants de 11 ans et plus, le port du masque lors des déplacements sera également obligatoire (à fournir par les responsables légaux).

Le respect des règles de distanciation :

- ✓ Nous appliquerons, conformément au protocole sanitaire en vigueur le 25/06, le respect de la limitation du brassage des groupes.
- ✓ Nous mettons donc en place un accueil par groupe pour la semaine. Ces groupes ne pourront ni être mixés à d'autres ni être modifiés dès lors qu'ils sont constitués.
- ✓ Aucune règle de distanciation ne s'impose au sein d'un groupe (espace clos ou extérieur). En revanche, la distanciation physique sera maintenue entre les mineurs de groupes différents.
- ✓ La distanciation physique s'applique dans les espaces clos entre le personnel encadrant et les enfants.



3/Les autres dispositifs sanitaires :

- ✓ Le nettoyage des locaux sera assuré une fois par jour par la municipalité. Nettoyage désinfectant des surfaces fréquemment touchées également une fois par jour minimum.
- ✓ Les locaux seront aérés de façon très régulière.
- ✓ Le CJB mettra à disposition des groupes : gel hydro alcoolique, lingettes et spray désinfectant, gants.
- ✓ La prise de température se fera chaque matin à l'accueil des enfants. En cas de suspicion d'un enfant ou d'un adulte encadrant, le protocole défini par l'état sera immédiatement mis en place.

4/L'accueil des enfants :

Horaires :

Matin 8h30-9h /12h00

AM 13h30/16h30

Possibilité de garderie jusqu' à 17h30

Possibilité de restauration.

Lieu d'accueil :

Accueil **Boîte à jeux** juillet : École des Obeaux , chemin St Georges

Accueil **Club** juillet : CP-CE1-CE2 : Locaux associatifs CM1-CM2 : espace sportif entrée salle donnant sur le parking de l'école des Obeaux.

Accueil **Boîte à jeux** et **Club j** août : École des Obeaux, chemin St Georges

- ✓ Les familles ne sont (sauf cas exceptionnel) pas autorisées à pénétrer dans les bâtiments : Un protocole d'accueil spécifique sera donc mis en place et un personnel de l'association sera présent systématiquement au moment des accueils.
- ✓ Boîte à jeux (maternels): à l'école des Obeaux (chemin St Georges) entre 8h30 et 9h : l'accès se fera par la grille de la cour maternelle (à droite du complexe, donnant sur le parking). Un parent par famille (uniquement) pourra alors accompagner son enfant sur le lieu d'accueil du groupe par le jardin puis ressortir par la cour des primaires afin de garantir un non croisement des familles.

Attention, les attroupements ne seront pas autorisés aux abords des lieux d'accueil et nous demandons aux familles de ne pas stationner trop longtemps si le besoin n'est pas avéré.

- ✓ Les accueils sont soumis au respect des règles de distanciation physique et nous comptons sur votre bienveillance pour respecter ces protocoles d'accueils mis en place.

Le temps méridien :

Les repas seront assurés par la municipalité sous la surveillance de nos équipes d'animation. Ils seront pris au restaurant scolaire de l'école des Obeaux en respectant le respect de non brassage des groupes ainsi qu'un entretien sanitaire des lieux (aménagement et règles sanitaires conformes au protocole en vigueur)

Attention : le jeudi, le pique-nique sera à prévoir par les familles.

5/Gestion d'un cas suspects « COVID 19 » :

En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un enfant :

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

- ✓ Isolement immédiat de l'enfant (ou l'encadrant) avec un masque à l'infirmerie, ou dans une pièce dédiée, permettant la surveillance de l'enfant dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrières.
- ✓ Prise de la température avec un thermomètre sans contact.
- ✓ Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'enfant le plus rapidement possible, en respectant les mesures barrières.
- ✓ Rappel par les responsables du CJB de la procédure à suivre par les parents, à savoir : éviter les contacts et s'assurer, en lien avec le médecin traitant, de la réalisation d'un test de dépistage de leur enfant dans un centre prévu à cet effet.
- ✓ Prévenir le personnel de santé de direction départementale référent pour l'aide à l'analyse des contacts de l'enfant (cf annexe du plan ministériel Covid-19), depuis les 48h précédant le début des symptômes, selon les critères de Santé Publique France.
- ✓ Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires
- ✓ Nettoyage dans le cadre du protocole habituel par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.
- ✓ Poursuite stricte des mesures barrières.
- ✓ L'enfant (ou l'encadrant) ne pourra à nouveau être accueilli au sein de l'accueil sans un certificat médical l'y autorisant.

